



Assurance vie démembreée

Par Arthuro

Bonjour

Concernant la créance de restitution déductible de l'actif taxable étant le souscripteur elle ne jouera que si ma femme décède en premier

Dans l'autre cas si c'est moi, elle ne fonctionne pkus ?

Par Henriri

Hello !

Peut-être serait-il utile que développiez votre problématique et son contexte ?

A+

Par Arthuro

Bonjour

Je suis souscripteur d'une assurance vie dont la clause bénéficiaire est démembreée Elle crée à mon décès une créance de restitution déduite de l'actif taxable mais uniquement dans ce cas.A l'inverse pour le décès de ma femme elle ne joue plus ? C'était ma question ?

Par Rambotte

Concernant la créance de restitution déductible de l'actif taxable étant le souscripteur elle ne jouera que si ma femme décède en premier

Vous vouliez dire en second ?

Elle crée à mon décès une créance de restitution déduite de l'actif taxable

Pas de votre actif taxable. Le bénéficiaire nu-propriétaire aura une créance de restitution sur l'actif taxable de votre future veuve bénéficiaire en quasi-usufruit (sous réserve que tout soit fait pour prouver le quasi-usufruit, ce qui ne va pas de soi).

Si votre femme est prédécédée, le caractère démembreé de la clause bénéficiaire devrait être caduque, et la personne désignée bénéficiaire en nue-propriété devient bénéficiaire en pleine propriété.